

ARRÊTÉ N° AG 192-2023

**PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION
PARKING ESPACE GAVROCHE A L'OCCASION DU « SAVOIR ROULER » - MARDI 23 MAI 2023**

Le Maire d'AVALLON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté municipal AG73/2018 du 28 mars 2018 modifié et complété, portant réglementation générale de la circulation dans la ville d'AVALLON,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté Interministériel du 06 novembre 1992 modifié,

Vu la demande d'occupation par un bus, dans le cadre de la manifestation « Savoir Rouler », du parking Espace Gavroche à Avallon, le mardi 23 mai 2023

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions nécessaires et utiles, en vue d'assurer la sécurité pendant la durée de la manifestation.

ARRÊTE

Article 1

Le requérant est autorisé à organiser la manifestation.

Article 2

Le stationnement et la circulation sont interdits sur le parking Espace Gavroche à Avallon le mardi 23 mai 2023.

En application de l'article R. 417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une mise en fourrière aux dépens du titulaire.

Article 3

Les dispositions ci-dessus s'appliquent mardi 23 mai 2023 de 7h00 à 18h00.

Article 4

La signalisation temporaire est mise en place par les services techniques.

Article 5

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'Avallon et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales, transmis aux intéressés.

Article 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après sa publication. Il peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet

www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire
Non soumis au contrôle de légalité
Publié le

AVALLON, le 19 mai 2023

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Jamilah Habsaoui', is written over the official stamp.

Jamilah HABSAOUI